

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL57

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, substituer aux mots : « et limites » les mots : « , limites et délais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.